

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie tenue le 29 octobre 2013 à 19 h 10, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Monsieur Réjean Gélinas
Monsieur Yvon Geoffroy
Monsieur Alain Gervais
Johanne Harvey
Jean-Pierre Hogue
Monsieur Réal Julien
Monsieur Serge Lafontaine
Madame Brunelle Lafrenière

Monsieur Martin Lafrenière
Madame Line Lecours
Madame Patricia Pépin
Monsieur Maurice Poudrier
Madame Diane Samson
Madame Nicole Thiffault-Marchand
Monsieur Marco Trottier
Madame Nicole Trudel

Ainsi que madame Isabelle Thiffault et monsieur Yves Cossette, commissaires représentants du comité de parents.

Participe à cette séance, le directeur général monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents :

Me Serge Carpentier	Directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Renée Tremblay	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Richard Boyer	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Christian Lafrance	Directeur des Services des ressources matérielles et de l'informatique
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services financiers

L'absence de public à cette séance est constatée.

La présence est aussi constatée de représentants du Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Coeur et du Centre-du-Québec (SPECCQ) soit monsieur Denis Bastarache, président, madame Hélène Dion vice-présidente et déléguée de l'unité de l'Énergie ainsi que mesdames Caroline Cossette et Mylène St-Hilaire, orthopédagogues.

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de l'ordre
du jour

RÉSOLUTION 30 1013 :

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1013-01 soit adopté avec les ajouts suivants :

- 5.01 Demande du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.
- 5.02 Condoléances.
- 8.01 Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie.

Adopté unanimement.

Approbation du
procès-verbal

RÉSOLUTION 31 1013 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2013 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire soit dispensé de la lecture du procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, décrit au document 1013-02, soit approuvé tel que présenté.

Adopté unanimement.

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

Relativement aux représentations – Initiation des élèves à la démocratie scolaire, monsieur le commissaire Réal Julien s'enquiert de l'état du dossier.

Sur ce, madame Renée Tremblay précise que les suggestions d'activités présentées par le comité de travail et acceptées par les commissaires seront mises en application. Particulièrement, une lettre d'invitation adressée à la présidence du conseil des élèves des écoles secondaires sera transmise cette semaine, et ce, pour une rencontre de partage avec les commissaires. Cette rencontre aura lieu le 28 novembre prochain de 10 h à 13 h au centre administratif.

De plus, à compter du mois de janvier 2014, les conseils des élèves seront invités à tour de rôle à une rencontre du conseil des commissaires afin de s'exprimer sur différents sujets de consultation.

Consécutivement, des représentations sont faites par le Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Cœur et du Centre-du-Québec (SPPECCQ). Monsieur Denis Bastarache, président du syndicat, souligne que la Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec 2013 aura lieu du 18 au 22 novembre prochain sous le thème : « On fait de l'effet ». Cette activité se veut un outil de promotion des services professionnels dans les commissions scolaires.

Monsieur Bastarache fait lecture de différentes situations où des professionnels interagissent positivement auprès des élèves.

Par la suite, mesdames Caroline Cossette et Mylène St-Hilaire, respectivement orthopédagogues au secondaire et au primaire, expliquent à l'aide d'une présentation multimédia, le rôle d'une orthopédagogue.

Au terme de cette présentation, madame la présidente Danielle Bolduc remercie les représentants du syndicat. Ces derniers quittent la séance.

En étant aux sujets présentés par la direction générale, les commissaires considèrent le dossier relatif à un projet de réorganisation de l'école de la Vallée-du-Saint-Maurice du secteur de Shawinigan-Sud.

À ce moment-ci, soit vers les 19 h 50 il est procédé à la tenue d'un huis clos pour l'étude de ce dossier.

Huis clos

RÉSOLUTION 32 1013 :

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement.

Vers les 20 h 15, il est procédé à la réouverture au public de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 33 1013 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit ouverte au public.

Adopté unanimement.

Relativement au dossier considéré à huis clos, madame la présidente Danielle Bolduc indique un consensus des commissaires sur la recommandation présentée par la direction des Services éducatifs (jeunes) et de la direction d'école quant au projet de réorganisation de l'école de la Vallée-du-Saint-Maurice à être soumis aux fins de consultation.

Par la suite et en référence aux sujets présentés par la présidence, madame Danielle Bolduc porte à l'attention des commissaires une invitation adressée par le CSSS Vallée-de-la-Bastiscan pour une participation d'un représentant de la Commission scolaire à un panel dans le cadre de la deuxième édition de la journée des partenaires. Cette journée organisée par le comité de coordination du réseau local de services aura lieu le 21 novembre prochain sous le thème « Les conditions gagnantes pour un travail intersectoriel ».

Des résolutions de condoléances sont après cela adoptées.

Condoléances

RÉSOLUTION 34 1013 :

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Roy Gagnon, mère de madame Julie Gagnon, directrice à l'école Jacques-Buteux est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que des condoléances soient transmises à madame Gagnon et à sa famille.

Adopté unanimement.

Condoléances

RÉSOLUTION 35 1013 :

CONSIDÉRANT que madame Denise Gervais Brunelle, mère de monsieur Marc Brunelle, directeur à l'école secondaire des Chutes est récemment décédée;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que des condoléances soient transmises à monsieur Brunelle et à sa famille.

Adopté unanimement.

Dans un autre ordre d'idées, une recommandation est présentée au conseil des commissaires par le Comité de révision d'une décision visant un élève. Après avoir reçu les renseignements requis, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Demande de révision
d'une décision visant
un élève

RÉSOLUTION 36 1013 :

CONSIDÉRANT que le refus du régisseur du transport scolaire, d'accepter une demande de gratuité du transport à la suite de la décision des parents de changer leurs enfants d'école, fait l'objet d'une demande de révision;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, le conseil des commissaires a formé un Comité de révision d'une décision visant un élève, lequel comité a fait l'examen de la demande, procédure pendant laquelle les intéressés ont pu présenter leurs observations;

CONSIDÉRANT que le Comité de révision d'une décision visant un élève a exprimé sa position quant à ce dossier et que le conseil des commissaires a délibéré quant à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, et en tenant compte du respect de la Politique sur le transport scolaire, monsieur le commissaire Alain Gervais PROPOSE que le conseil des commissaires confirme la décision du régisseur du transport scolaire quant au refus d'accepter une demande de gratuité de transport scolaire.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services éducatifs (jeunes). Madame Renée Tremblay soumet alors à l'acceptation du conseil des commissaires une autorisation de dérogation à l'âge d'admission pour un élève. Au terme des explications reçues, une résolution en ce sens est adoptée.

RÉSOLUTION 37 1013 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique, que pour des raisons humanitaires ou pour éviter un préjudice grave à un élève, la commission scolaire peut, sur une demande motivée des parents d'un élève, l'exempter de l'application d'une disposition du régime pédagogique;

CONSIDÉRANT, en référence au Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, qu'un élève qui a atteint l'âge de 6 ans avant le 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours doit être admis à l'enseignement primaire;

CONSIDÉRANT que des parents ont présenté une demande écrite d'entrée tardive à la maternelle laquelle demande est appuyée d'un rapport professionnel;

CONSIDÉRANT que les Services éducatifs (jeunes) recommandent l'autorisation d'une dérogation à l'âge d'admission;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 222 de la Loi sur l'instruction publique afin que l'élève G-S.W, né le 19 juin 2007, soit admis en maternelle 5 ans, bien qu'il soit d'âge d'être admis au primaire.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, une information est fournie par monsieur Denis Lampron concernant le Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie.

Cet événement vise à faire connaître les programmes de formation professionnelle et technique offerts dans la région, en plus de faire découvrir les professions en santé et services sociaux ainsi que d'informer sur les perspectives professionnelles de la Mauricie.

Dérogation pour des
raisons humanitaires

Le Rendez-vous aura lieu au Complexe sportif Alphonse-Desjardins à Trois-Rivières du 30 octobre au 1^{er} novembre 2013. Pour la commission scolaire de l'Énergie, partenaire de l'événement, cet événement s'adresse principalement aux élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaires et de l'éducation des adultes.

Madame Isabelle Thiffeault quitte à ce moment-ci soit vers les 20 h 30.

En référence aux sujets présentés par les Services du secrétariat général et des communications, les commissaires adoptent, dans un premier temps, une résolution pour la nomination des membres du comité exécutif.

RÉSOLUTION 38 1013 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires institue un comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui délègue, par règlement, le conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif est formé de cinq (5) à sept (7) membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote, dont le président de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT également que le comité exécutif est formé de tout commissaire représentant du comité de parents;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a déterminé que le nombre de commissaires au comité exécutif soit de cinq (5), outre les commissaires représentants du comité de parents et que la durée du mandat des membres du comité exécutif soit d'une année avec expiration le premier dimanche de novembre 2013 (référence : résolution 54 1012);

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE qu'à compter du 3 novembre 2013, les membres du comité exécutif soient :

- Madame Danielle Bolduc, présidente du conseil des commissaires;
- Monsieur Luc Gaudreault, commissaire;
- Monsieur Réjean Gélinas, commissaire;
- Madame Line Lecours, commissaire;

- Madame Patricia Pépin, commissaire;
- Les commissaires représentants du comité de parents, monsieur Yves Cossette et madame Isabelle Thiffeault;

QUE la durée du mandat des membres du comité exécutif soit d'une année, avec expiration le premier dimanche de novembre 2014.

Adopté unanimement.

Dans un deuxième temps, une résolution est adoptée afin de modifier le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement d'une école.

Modification au
nombre de
représentants CE
d'une école

RÉSOLUTION 39 1013 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 9 0813, que la Commission scolaire de l'Énergie a déterminé le nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ce nombre pour une école;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit modifié le nombre de représentants des parents et des membres du personnel déterminé pour l'école de la Passerelle – Le Sablon d'Or – Masson;

QUE, particulièrement, ce nombre soit de six (6) plutôt que de sept (7);

QUE, par suite, le document 0813-03 soit mis à jour en tenant compte de cette modification.

Adopté unanimement.

Consécutivement et en référence aux sujets présentés par les Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel présente les états financiers 2012-2013 de la Commission scolaire. Après avoir reçu des renseignements sur ces états financiers, il est procédé au dépôt du document.

États financiers
2012-2013

RÉSOLUTION 40 1013 :

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé le document 1013-03 relatif aux états financiers 2012-2013 de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

Des résolutions sont ensuite adoptées concernant le choix de limite de lésion pour la CSST et l'ajout de cartes d'approvisionnement.

RÉSOLUTION 41 1013 :

CONSIDÉRANT que le Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur assujéti au mode rétrospectif pour une année de tarification peut

demander à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) que son assujettissement soit basé sur les salaires assurables versés pendant l'année de tarification;

CONSIDÉRANT que, selon ce règlement, l'employeur qui fait une telle demande doit aussi faire parvenir à la CSST une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit de supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT la recommandation des Services des ressources financières;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que la limite pour supporter le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu à la commission scolaire soit jusqu'à concurrence de 1,5 fois le salaire pour l'année 2014;

QUE le directeur des Services des ressources financières, monsieur Serge Trudel, soit autorisé à remplir et signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les formulaires afférents de la CSST « Demande de désajustement » et « Attestation du choix de limite par lésion ».

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 42 1013 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la gestion courante des activités du Service aux entreprises de la Commission scolaire de l'Énergie, que l'utilisation de cartes d'approvisionnement est requise;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général quant à l'émission de ces cartes à ses membres du personnel;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit autorisée l'émission de cartes d'approvisionnement aux personnes suivantes;

- Caroline Fortin;
- Sophie Doyon;
- Christian Falle;
- Michèle Toupin;
- Michel Bastien;

QU'il demeure entendu que la limite maximale de chacune de ces cartes soit de 3 000 \$ et que leur émission soit conditionnelle à la signature du formulaire d'engagement exigé par la Commission scolaire par chaque titulaire de carte.

Adopté unanimement.

Considération est après faite des sujets présentés par les Services des ressources humaines. Monsieur Richard Boyer soumet alors à l'acceptation du conseil des commissaires des démissions de personnel. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Démissions

RÉSOLUTION 43 1013 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Isabel Coulombe, orthophoniste au secteur Haut-Saint-Maurice, laquelle est effective le 17 octobre 2013;
- Madame Annie Sauvageau, secrétaire d'école inscrite sur la liste de priorité d'embauche, laquelle est effective le 24 septembre 2013.

Adopté unanimement.

Démissions aux fins
de retraite

RÉSOLUTION 44 1013 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont remis leur démission aux fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- Madame Nicole Noël, éducatrice en service de garde à l'école Laflèche à Shawinigan, secteur Grand-Mère, laquelle est effective le 21 décembre 2013;
- Madame Linda Boudreault Denis, agente de bureau classe principale à l'École forestière de La Tuque, laquelle est effective le 16 octobre 2013.

Adopté unanimement.

Relativement aux sujets présentés par les Services des ressources matérielles et de l'informatique, monsieur Christian Lafrance fournit des informations concernant l'octroi de contrats. Les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

RÉSOLUTION 45 1013 :

CONSIDÉRANT, dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments 2012-2013 », que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a confirmé des allocations de 670 000 \$ pour la réalisation du projet de vestiaires sportifs, secteur piscine, à l'école secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT qu'après évaluation des conditions existantes, il est recommandé que les travaux soient réalisés dans les meilleurs délais et que l'évaluation des coûts a dû être révisée en fonction de la complexité des travaux;

CONSIDÉRANT que ce même projet est aussi inscrit au plan d'investissement 2013-2014, et qu'il a été soumis à l'approbation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour sa réalisation dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments 2013-2014 » pour un montant supplémentaire de 600 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 10 octobre 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1013-04;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointe réalisée par Régis Côté, architectes, et les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de vestiaires sportifs à l'école secondaire Champagnat soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Berthin Cloutier 2005 inc. au montant de 905 687,97 \$, taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en mai 2014;

QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit informée par écrit des sommes anticipées pour la réalisation du projet;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE monsieur Denis Lemaire, directeur général, soit mandaté à autoriser toute modification au contrat occasionnant une dépense supplémentaire, laquelle modification, en constitue un accessoire et n'en change pas la nature, conditionnellement à ce que le total des dépenses ainsi autorisé n'excède pas 10 % du montant initial du contrat.

Adopté unanimement.

RÉSOLUTION 46 1013 :

CONSIDÉRANT qu'une allocation de 100 000 \$ a été réservée dans le cadre des budgets d'investissements de la Commission scolaire de l'Énergie pour la réalisation du projet de dalles de béton au Garage Honco à La Tuque;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres sur invitation, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 18 octobre 2013 et dont le tableau comparatif est décrit au document 1013-05;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation réalisées par les Services des ressources matérielles et de l'informatique;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marco Trottier PROPOSE que le contrat pour l'exécution des travaux de dalles de béton au Garage Honco à La Tuque soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Berthin Cloutier 2005 inc., au montant de 99 716,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE les travaux devront être complétés en décembre 2013;

QUE l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans les budgets d'investissement 2013-2014 de l'École forestière de La Tuque;

QUE madame Danielle Bolduc, présidente et monsieur Denis Lemaire, directeur général soient autorisés à signer le contrat, pour et au nom de la Commission scolaire.

Adopté unanimement.

Concernant la correspondance, il est référé à une lettre de remerciements reçue de madame Marie Malavoy, ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport pour la participation de la Commission scolaire à la consultation régionale de la Mauricie sur le Livre vert intitulé « Le goût et le plaisir de bouger : vers une politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique ».

Il est également référé à une lettre de remerciements de la Corporation de développement communautaire pour la contribution financière de la Commission scolaire dans le cadre d'un appui au projet « Pour une rentrée scolaire accessible ».

Vers les 20 h 50, les sujets de l'ordre du jour étant complétés, il est procédé à la clôture de la séance.

RÉSOLUTION 47 1013 :

Madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement.

PRÉSIDENT(E)



SECRÉTAIRE


